

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Etaient présents :

M.ZALESNY. M. De PANAFIEU. Mme FUMALLE. M.PINIAU. Mme ESNAULT. M.ROUSSELET. Mme LEHAY. Mme PIPELIER. M.PASQUEREAU. Mme TALINEAU. M.VEILLARD. Mme HEROUIN. M. LAMBERT, Mme SALMON. M.GUILBERT-ROED. Mme MOULIN. M.SAILLY. Mme JOUARE M. BRETHOME.

Absents excusés :

M.THEBERGE, un pouvoir à M ZALESNY
Mme DELAUNE, un pouvoir à M. PASQUEREAU
M. LE SCORNET, un pouvoir à M. ROUSSELET

Absente :

Mme ROINET

Mme Marie-Noëlle TENDRON, nouvelle secrétaire générale, s'est présentée à l'équipe municipale.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

Concernant la délibération du service public d'assainissement, M. SAILLY précise qu'il a également évoqué l'irrégularité de la procédure. Pour le nom de la Bibliothèque, il a proposé le nom d'espace Molière en référence au livre de Molière, « les Précieuses Ridicules » pour faire un pied de nez à la ville de Sablé .

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING ROUTE DE DURTAL : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

CESSION BATIMENT « LA BRAZARDIERE»

Sur le rapport de M. Le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente du garage à « La Brazardière » (40 m²) situé au carrefour de la rue Claude Debussy et la RD134 pour un montant de 10 000 €, frais de bornage à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

ADHESION DE LA CC DE SABLE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE : APPROBATION DE LA COMMUNE DE PRECIGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1 et L.5214-27,

Vu la délibération n° 058-2015 du conseil communautaire de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe en date du 27 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn) pour l'exercice de la compétence facultative «établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;
- charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

M. SAILLY sollicite en parallèle une étude sur la mise en place de la fibre optique sur la commune.

CENTRE BASILE MOREAU (MODIFICATION DE L'ECHEANCIER PREVU PAR DELIBERATION DU 11.10.2013)

(M. de PANAFIEU, Mme TALINEAU et Mme SALMON, élus concernés, se sont retirés.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, au vu de la délibération du 11 octobre 2013, accepte la modification de l'échéancier relatif à la subvention d'équipement entre la commune et le centre Basile Moreau comme suit :

PERIODE	Intérêt annuel	
1	25/8/16	33 982.08
2	25/8/17	32 831.77
3	25/8/18	31 681.46
4	25/8/19	30 531.15
5	25/8/20	29 380.84
6	25/8/21	28 230.53
7	25/8/22	27 080.22
8	25/8/23	25 929.91
9	25/8/24	24 779.60
10	25/8/25	23 629.29
11	25/8/26	22 478.98
12	25/8/27	21 328.67
13	25/8/28	20 178.36
14	25/8/29	19 028.05
15	25/8/30	17 877.74
16	25/8/31	16 727.43
17	25/8/32	15 577.12
18	25/8/33	14 426.81
19	25/8/34	13 276.50
20	25/8/35	12 126.19
21	25/8/36	10 975.88
22	25/8/37	9 825.57
23	25/8/38	8 675.26
24	25/8/39	7 524.95
25	25/8/40	6 374.64
26	25/8/41	5 224.33
27	25/8/42	4 074.02
28	25/8/43	2 923.71
29	25/8/44	1 773.39
30	25/8/45	623.08

Total **519 077.47** Au lieu de 564 581.01 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention avec le centre Basile Moreau. Les crédits budgétaires seront inscrits aux budgets.

TARIF TAP (TEMPS ACTIVITE PERISCOLAIRE)

Dans le cadre de la mise en place des TAP, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la mise en place d'une tarification par période (de vacances à vacances) à 7 € par enfant, applicable au 1^{er} septembre 2015.

HORAIRES ECOLE PUBLIQUE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 et sous réserve de la validation du PEDT (cf conseil du mois de mai 2015), le Conseil Municipal valide, à l'unanimité les horaires, de l'école comme suit : 8h45 à 12h et 13h30 à 15h30 (lundi – mardi – jeudi - vendredi) et 8h45 à 11h45 le mercredi.

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants, applicables au 1^{er} septembre 2015 :

Restauration :

- repas enfant **3.15 €**
- ½ tarif enfant **1.60 € (à partir du 3^{ème} enfant et être non imposable)**
- repas adulte **6.00 €**

Garderie Périscolaire (y compris le mercredi midi) :

- quotient familial jusqu'à 1050 **1.95 €**
- quotient familial au-dessus de 1050 **2.20 €**

½ tarif pour le 3^{ème} enfant en fonction du quotient ci-dessus (soit 1.00 € ou 1.10 €).

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE MORANNES

Par délibération en date du 17 janvier 2014, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Sécurisation du réseau électrique réalisé par le département.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 37 200 € HT.

Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 80 % du coût HT soit 29 760.00 € net pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux ce câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 80% par la commune et à 20 % par le Département. Cette prestation est estimée par Orange à 22 800.00 € HT.

La Mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 80 % du cout HT des travaux soit 29 760.00 € net pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Le conseil Municipal prend note que le cout de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Subvention auprès du Pays Vallée de la Sarthe :

Au vu des travaux d'éclairage public liés à ces enfouissements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » comprenant notamment l'amélioration de l'éclairage public existant.

TARIF GARAGE

Le Maire propose qu'à compter du 1^e juillet 2015, le prix de location des garages situés à la Vairie soit fixé à 36 € par mois, payable trimestriellement, indexé ensuite sur le dernier indice connu de l'indice de révision des loyers. Ce tarif est validé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Bibliothèque : La CC de Sablé devrait apporter un fonds de concours à la commune calculé à hauteur de 50 % du cout total de l'investissement, déduction faite du FCTVA et des subventions, soit environ 86 000 €. Le nouvel espace dénommé « espace Molière » est ouvert depuis mi-juin. L'inauguration est envisagée pour courant septembre 2015.

DATE CONSEIL MUNICIPAL : 28 juillet (à confirmer) et 18 septembre 2015 à 20 heures